

RCS : PARIS Code greffe : 7501

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de PARIS atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-C)

Numéro de gestion : 2010 B 25570 Numéro SIREN : 529 062 671 Nom ou dénomination : DUO Services
--

Ce dépôt a été enregistré le 15/09/2020 sous le numéro de dépôt 70513



20200705132019

DATE DEPOT : 15/09/2020

N° DE DEPOT : 70513

N° GESTION : 2010B25570

N° SIREN : 529062671

DENOMINATION : DUO Services

ADRESSE : 36 rue Brunel 75017 Paris

MILLESIME : 2019

.

RAPPORT du PRESIDENT
présenté à l'Assemblée générale Ordinaire du 22 Juillet 2020

Chers associés,

Vous êtes appelés, conformément aux dispositions légales et statutaires, à délibérer sur l'ordre du jour suivant :

I/ Arrêté des Comptes sociaux :

- Lecture du Rapport du Président, du Rapport du Conseil de surveillance et du Rapport des Commissaires aux comptes, sur les Comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2019;
- Approbation desdits comptes sociaux;
- Affectation du résultat de l'exercice;
- Conventions entrant dans le champ d'application des articles L. 227-10 et L. 227-11 du Code de commerce;
- Approbation des dépenses non déductibles ;

II/ Arrêté des Comptes consolidés :

- Lecture du Rapport du Président et du Rapport des Commissaires aux comptes sur les Comptes consolidés de l'exercice clos le 31 décembre 2019 ;
- Approbation desdits comptes consolidés ;

-
- Pouvoirs pour les formalités.

Tous les documents sociaux et autres éléments d'information prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

Après lecture du présent rapport, vous serez appelés à délibérer sur les résolutions soumises ce jour à vos suffrages.

TITRE I – ARRETE DES COMPTES SOCIAUX

I – FAITS MARQUANTS de l'exercice clos le 31 Décembre 2019

Après une période d'intégration réussie en tant que Directeur Financier puis Directeur Général Adjoint, M. Thibaud PEYROT a été nommé par décision du Conseil de Surveillance en date du 25 Mars 2019, Directeur Général de DUO Services, en charge du management opérationnel de la holding et de ses filiales.

Pu

II – ACTIVITE DE LA SOCIETE

2-1- Animation des filiales

L'activité de la société au cours de l'exercice écoulé a consisté essentiellement, comme par le passé, à diriger en tant que Président personne morale, ses filiales LV Tec, ADRIA Tec et RETOTUB.

Les produits de votre société sont issus de ces filiales, sous forme essentiellement de redevances de gestion et de revenu du capital (Dividendes reçus de LV Tec pour 800.000 €, de RETOTUB pour 200.000 €, et d'ADRIA Tec pour 149 250 €).

2.2 Examen du compte de résultat.

La situation et l'activité de la Société peuvent être appréciées par l'examen des comptes qui sont présentés à votre approbation. L'annexe complète votre information et vous présente les règles et méthodes comptables retenues.

Résultats

Le Compte de Résultat fait apparaître les principaux éléments suivants :

en €	Exercice clos le 31.12.2019 12 Mois	Exercice clos le 31.12.2018 12 Mois
Chiffres d'affaires nets	1.951.536	1.861.169
Résultat d'exploitation	(552.082)	(11.636)
Résultat financier	829.258	764.666
Résultat exceptionnel	3.117	(109.980)
Résultat net	470.287	755.491

La dégradation du Résultat d'exploitation de 540 K€ s'explique notamment par l'impact des provisions constituées pour la première phase d'attribution d'actions gratuites liée aux résultats 2019.

Rappel: Le résultat exceptionnel 2018 comprenait des charges et honoraires exceptionnels concernant, d'une part la fin de mission au sein de DUO Services de la société DLC qui avait donné lieu à une facturation complémentaire exceptionnelle, et d'autre part le départ de Yves Bleteau remplacé dans sa fonction par le cabinet Eleac, cette réorganisation ayant engendré des coûts exceptionnels.

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels clos au 31 décembre 2019. Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

En l'absence de participation des salariés, le résultat net ressort précisément à 470.287, 09 €.



2-3- Recherche et développement

Du fait de la nature de son activité propre aux sociétés holding, votre Société n'a pas consacré de budget spécifique à la recherche et au développement.

2-4- Attribution gratuite d'actions

La société, lors de son assemblée générale extraordinaire du 25 mars 2019, a confirmé son accord pour la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions à ses salariés et dirigeants, ainsi qu'à ceux de ses filiales. Le plan prévoit une durée d'acquisition répartie sur 3 périodes annuelles successives, assortie de conditions de présence effective et de l'atteinte d'une performance collective. La durée peut être exceptionnellement prorogée d'un an par un mécanisme de rattrapage dans l'hypothèse où la condition de performance ne serait pas atteinte au titre de l'une des périodes d'acquisition.

Le plafond d'actions pouvant être attribuées gratuitement, aux termes de cette assemblée générale, est de 1 700 actions. L'attribution porte sur des actions existantes préalablement rachetées par la société.

Une provision a été comptabilisée sur la base d'hypothèses de présence et de coûts estimés d'acquisition passés ou futurs des titres à racheter. Cette provision a été étalée sur 3 périodes et ramenée à la durée des services rendus par les attributaires à la clôture de l'exercice.

Aucune action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2019. L'attribution du premier tiers qui aurait dû faire l'objet d'une acquisition potentielle au 31 mai 2020 a été reportée postérieurement à la tenue de la présente assemblée générale, en raison des retards pris dans l'établissement des comptes liés à la crise sanitaire. La livraison des titres interviendra donc d'ici fin Juillet 2020.

Suivant décision du Président du 17 Décembre 2019, et afin de constituer le contingent de titres DUO Services nécessaire à l'acquisition par les Bénéficiaires à la date du 31 Mai 2020 (si les conditions de présence et de performance visées Règlement du Plan d'attribution du 25 Mars 2019 sont remplies) des actions gratuites octroyées au titre de l'exercice 2019, la société a procédé au rachat de 560 actions DUO Services, aux prix unitaire de 1269 €, soit un coût global d'acquisition de 710.640,00 € hors droits d'enregistrement en sus.

III – EVOLUTION PREVISIBLE - PERSPECTIVES D'AVENIR

L'exercice en cours devrait essentiellement se caractériser par la poursuite des activités de gestion du portefeuille de titres, d'animation et de management des filiales composant le périmètre actuel du groupe DUO Services.

Face à la crise sanitaire COVID 19, le groupe a mis en action un plan de continuité de l'activité en ayant notamment recours aux mesures suivantes :

- mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- recours à l'activité partielle pour une partie du personnel du groupe ;
- obtention de prêts garantis par l'État dans les filiales ;
- conclusion d'accords avec des bailleurs pour un report ou une réduction temporaire de loyers.

Eu égard à ces mesures, l'entreprise estime que la crise sanitaire et économique COVID 19, en dépit de ses impacts sur l'activité et ses performances, ne remettra pas en cause la poursuite de son exploitation.

L'EBE du groupe devrait être impacté d'environ 1.5 m€ par la crise sur 2020, conséquence significative mais non catastrophique. Se projeter sur son évolution sur 2021 serait aléatoire compte tenu des incertitudes pesant sur la conjoncture économique à court et moyen termes.



IV – EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Néant, hormis la gestion de la crise sanitaire/économique COVID 19.

V – FILIALES ET PARTICIPATIONS

Les commentaires suivants concernent l'activité et les résultats des filiales.

a) LVTec

Son Compte de Résultat fait apparaître les principaux éléments suivants :

en €	Exercice clos le 31.12.2019 12 Mois	Exercice clos le 31.12.2018 12 Mois
Chiffres d'affaires nets	32.188.675	29.635.637
Résultat d'exploitation	1.089.266	1.109.944
Résultat financier	(182.574)	(192.203)
Résultat exceptionnel	269.770	(3.794)
Résultat net	1.048.251	976.831

En termes de performances pour LVTec , il convient essentiellement de souligner la poursuite en 2019 des améliorations des marges engrangées en 2018, sur les activités Location simple et Prestations (+20 % pour la 2ème année consécutive);

Développement de l'activité IDF (LVTec)

L'un des objectifs recherchés était le développement en IDF de l'activité Etalement, insuffisamment représentée dans le contexte Grand Paris.

L'opportunité d'une extension du dépôt de l'agence de Fresnes ne s'étant pas présentée, et la perspective d'un rapprochement avec le partenaire Van Mieghem sur son site de Roissy n'ayant pu aboutir, le recherche d'un nouveau site d'exploitation s'imposait.

De ce fait une nouvelle agence a été implantée à Longjumeau dans l'Essonne, afin de permettre à LVTec de disposer d'un outil (≈ 9.000 M² de capacité de stockage à ciel ouvert, ≈ 200 M² de bureaux et locaux sociaux, création d'une aire de lavage) en adéquation avec ses perspectives de développement.

Parallèlement, un Directeur régional recruté début 2020 pour couvrir l'activité en Ile de France est venu renforcer l'équipe de direction opérationnelle de LVTec.

Développement Région Sud ouest (LVTec)

Pour accompagner le développement local de cette région, et en complément de l'agence de Muret (Toulouse) existante, une nouvelle agence a été implantée à Ambares à proximité de Bordeaux, avec une capacité de stockage à ciel ouvert d'environ 7.000 M². L'implantation d'un dépôt fermé programmée sur 2020/2021 viendra compléter le dispositif.

Parallèlement, les activités annexes de l'agence de la Rochelle (terrains Noanie et Bolloré) seront fermées. Seule l'activité principale (Rue de Québec) sera maintenue dans les locaux existants.

b) ADRIA Tec

Son Compte de Résultat fait apparaître les principaux éléments suivants :

en €	Exercice clos le 31.12.2019 12 Mois	Exercice clos le 31.12.2018 12 Mois
Chiffres d'affaires nets	10.141.626	9.839.177
Résultat d'exploitation	2.225.040	2.434.582
Résultat exceptionnel	43.814	56.334
Résultat net	1.504.820	1.789.404

I/ ADRIA Tec a brutalement été frappée par le décès soudain de son dirigeant Monsieur Henri Dozier, qui présidait depuis des années avec succès, aux destinées de la société, en sa qualité de représentant permanent de la Société Servinfor, Administrateur délégué à la gestion journalière. Sa regrettée disparition a conduit à la mise en place de mesures de réorganisation internes, pour assurer la continuité de la gestion managériale de l'entreprise.

C'est ainsi notamment que le Conseil d'Administration a été remanié comme suit :

- Administrateurs Délégués à la gestion journalière : La Société FLTP (en la personne de Monsieur Thibaud Peyrot son représentant permanent) et Monsieur Frédéric Koch, avec faculté d'agir seul ou séparément ;
- Administrateur : Monsieur Philippe Crumois

II/ Par ailleurs et par décision d'Assemblée en date du 15/12/2019, l'Assemblée générale a nommé la S.C.C.R.L PVMD sise 207, Rue de l'Yser 4430 Ans (Belgique) – Réviseurs d'entreprises, agréée par l'institut des Réviseurs d'Entreprise sous la référence B-00416, aux fonctions de Commissaire, avec pour représentants dans le cadre de l'exercice de ce mandat, Messieurs Vincent GISTELINCK et Alain CHAERELS.

III/ Indépendamment de l'exploitation courante, l'opération immobilière ADRIA Tec sur Tubize, représentant un investissement net de 3,5 m€ (coût global acquisition Terrain / construction / agencements : 6m€ ; revente des actifs immobiliers existants ≈ 2,5 m€) a été abandonnée, car devenue trop risquée au regard de l'importance des enjeux dans l'incertitude économique actuelle liée à la crise COVID 19.

c) RETOTUB

Son Compte de Résultat fait apparaître les principaux éléments suivants :

en €	Exercice clos le 31.12.2019 12 Mois	Exercice clos le 31.12.2018 12 Mois
Chiffres d'affaires nets	18.829.852	22.855.593
Résultat d'exploitation	260.463	684.738
Résultat financier	(11.669)	(16.777)
Résultat exceptionnel	23.479	90.731
Résultat net	210.056	547.709

L'exercice 2019 a été principalement marqué pour RETOTUB, par une diminution marquée de 17,6 % du CA, liée essentiellement :

- à la baisse des investissements internes au Groupe ;
- à une évolution défavorable du mix produits (tours/étais) doublée d'une érosion de ses parts de marché.

VI APPROBATION DES COMPTES SOCIAUX DE DUO SERVICES – PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

Au vu notamment du présent rapport, ainsi que du rapport du Conseil de surveillance et du rapport sur les comptes annuels des Commissaires aux comptes qui vous sont également présentés ce jour, il vous est demandé de bien vouloir approuver les comptes annuels (bilan, compte de résultat et annexe) de la société au 31/12/2019, tels qu'ils vous sont présentés et qui font apparaître un bénéfice net de 470.287,09 €.

Le Bénéfice distribuable s'établit comme suit :

- Report à nouveau créditeur de l'exercice antérieur:	719.301,79 €
- Bénéfice de l'exercice :	<u>470.287,09 €</u>
Bénéfice distribuable de :	1.189.588,88 €

Compte tenu de ce qui précède, il vous est proposé d'affecter le Bénéfice distribuable comme suit :

- Dotation à la réserve légale pour	50.000,00 €
- Dotation au poste « Autres réserves » créditeur de 3.000.000,00 €, pour ce qui le porterait à la somme de 3.500.000,00 €	500.000,00 €
- Le solde au Report à nouveau pour lequel deviendrait créditeur de ladite somme.	639.588,88 €

Compte tenu de cette affectation, les capitaux propres de la société s'élèveraient à 27.704.149,37 €.

Par ailleurs et conformément aux dispositions de l'article 243 bis du code général des impôts, il est rappelé qu'il n'a pas été distribué de dividendes au titre des exercices 2016 et 2018 et que les dividendes versés se sont élevés à 417.780,00 € au titre de l'exercice 2017.

VII DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions de l'article 223 Quater du Code Général des Impôts, nous vous demandons d'approuver les dépenses et charges visées à l'article 39-4 dudit code, qui s'élèvent à un montant de 4.023 € et qui ont donné lieu à une imposition de 1.126 € (cf. lignes WE et WF de l'état 2058 A de la liasse fiscale).

VIII CONVENTIONS VISEES AUX ARTICLES L 227-10 ET 227-11 DU CC

A Conventions réglementées (article L 227-10) :

Les conventions visées à l'article L227-10 du Code de commerce sont explicitées dans le rapport spécial des Commissaires aux comptes qui vous est présenté à la suite du présent rapport, et dont il vous sera donné lecture séparée. Au vu de ce rapport spécial, il vous sera demandé aux termes d'une décision spécifique soumise ce jour à votre vote, de bien vouloir statuer sur ces conventions.

B Conventions courantes conclues à des conditions normales (article L 227-11) :

Conformément à l'art. L 227-11 du Code de commerce, la liste des conventions nouvelles ou poursuivies sur l'exercice 2016 et significatives pour les parties, portant sur des opérations courantes et conclues à des conditions normales, a été communiquée aux Commissaires aux comptes.

FK

IX DELAIS DE PAIEMENT FOURNISSEURS

En application des dispositions des articles L 441-6-1 al.1 et D.441-4 du Code de commerce, les informations obligatoires sur les délais de paiement de nos fournisseurs sont les suivantes :

Décomposition à la clôture de l'exercice 2019 du solde des dettes à l'égard des fournisseurs, par date d'échéance (hors factures non parvenues)

Nature des dettes	Échéances	2018		2019	
		Valeur K€	% Valeur	Valeur K€	% Valeur
Dettes échues (1)		3	3	29	33
Détail dettes échues					
	0 à 30 jours	3	3	3	3
	30 à 60 jours	0	0	0	0
	+ de 60 jours	0	0	26	29
Dettes non échues		85	97	60	67
Dettes relevant de l'application des dispositions LME ou accords dérogatoires : Dettes dérogeant aux dispositions LME (1)					100%
Total Dettes fournisseurs et compte rattachés (2)		88	100	89	100

(1) - Dettes se rapportant à des factures erronées, présentant des litiges en cours ou se rapportant à des fournisseurs étrangers

(2) - hors factures non parvenues

FK

TITRE II – ARRETE DES COMPTES CONSOLIDES

Il vous sera demandé au vu des résolutions soumises ce jour à vos suffrages, de statuer sur l'arrêté des comptes consolidés au 31 Décembre 2019.

I – FAITS MARQUANTS

Il n'y a pas de faits marquants autres que ceux précédemment indiqués dans le titre I.

II - ACTIVITE CONSOLIDEE DU GROUPE

II-1- Sociétés incluses dans le périmètre de consolidation

Les sociétés ci-dessous sont toutes filiales de la Société DUO Services, SAS au capital de 23 210 000 €, SIREN 529 062 671, située à Paris (75017), 36 rue Brunel

ACTIVITES DE SERVICES

La société LVTec, SAS au capital de 7 400 000 €, SIREN 344 660 659, située à Paris (75), détenue à 100% par DUO Services ;

La société ADRIA Tec, société de droit belge au capital de 1 000 000 €, située à Tubize (Belgique), détenue à 99,5% par DUO Services ;

ACTIVITE D'EQUIPEMENTS

La société RETOTUB, SAS au capital de 510 000 €, SIREN 429 329 014, située à Vierzon (18), détenue à 100% par DUO Services.

II.2 – Variation du périmètre de consolidation

Néant.

III.3 – Sociétés exclues du périmètre de consolidation

Néant.

III.3 – Résultats et activité du Groupe et Etat de sa situation financière sur l'exercice 2019.

Les résultats et activités du groupe, ainsi que l'état de sa situation financière, sont explicités dans l'Annexe aux comptes consolidés qui vous est présentée ce jour et qui fait ressortir un résultat consolidé (part du groupe) au 31 Décembre 2019 de 1.417 K€ contre 2.778 K€ fin 2018.

A/Comptes de bilan

Les Capitaux propres consolidés part du groupe s'élèvent à 34.975 K€, pour un endettement de 27.439 K€ (Emprunts et Dettes financières) , compensé par une trésorerie positive de 13.453 K€.

B/ Résultats et activité du Groupe

Le Chiffre d'affaires consolidé du groupe s'établit à 53.729 k€ contre 52.208 K€ fin 2018.

Le Résultat d'Exploitation s'élève à 2.376 K€ (Vs 3.597 K€ en 2018).

Le Résultat Exceptionnel s'élève à - 169 K€ (Vs - 99 K€ en 2018).

Le Résultat Net consolidé, part du Groupe, en l'absence d'écarts d'acquisition, s'élève à 1.412 K€ (Vs 2.770 K€ en 2018).

L'Excédent Brut d'Exploitation ressort à 14.725 K€ (27,4 % du CA consolidé), contre 13.549 K€ versus 2018 (+ 8,7% %)

III-4- Evolution prévisible et perspectives d'avenir

La trajectoire normale de DUO Services devrait permettre de continuer à afficher une progression des différents indicateurs de performance sur 2020.

Les recherches d'opportunités de croissance externe se poursuivent.

III-5 Activité de recherche et développement

Les seules activités de recherche et développement concernent la filiale industrielle RETOTUB, dans le cadre de sa politique d'amélioration constante et d'élargissement de sa gamme de produits.

III-6 Evènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice

Il n'y a pas d'évènements importants survenus postérieurement à la clôture de l'exercice autres que ceux précédemment indiqués dans le titre I.

Nous vous invitons maintenant à statuer sur les résolutions maintenant soumises à votre vote.



Frédéric KOCH
Président

ADD EQUATION

15, rue Mansart

75009 PARIS

SOCIETE LIONEL GUIBERT

80, rue Blanche

75009 PARIS

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

36, rue Brunel - 75017 PARIS

-:-:-:-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

-:-:-:-

ADD EQUATION

15, rue Mansart

75009 PARIS

SOCIETE LIONEL GUIBERT

80, rue Blanche

75009 PARIS

DUO SERVICES

Société par Actions Simplifiée au capital de € 23 210 000

-:-:-:-

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2019

-:-:-:-

Aux associés,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée en notre qualité de Commissaires aux Comptes de la **SAS DUO SERVICES**, la tête du Groupe **DUO SERVICES**, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés du **GROUPE DUO SERVICES** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Président sur la base des éléments disponibles à la date d'arrêté des comptes dans le contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé, ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités des Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des Articles L 823-9 et R 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur les conséquences comptables du plan d'attribution d'actions gratuites et de l'achat des actions **DUO** nécessaires pour la mise en œuvre du plan et, plus généralement, sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues pour la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons

pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au Groupe, données dans le rapport de gestion du Président.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS

Une description des responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes consolidés figure en annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES CONSOLIDÉS

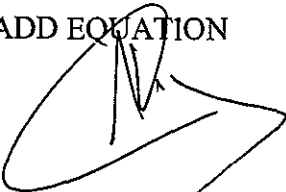
Une description plus détaillée de nos responsabilités de Commissaires aux Comptes relatives à l'audit des comptes consolidés figure dans l'annexe du présent rapport et en fait partie intégrante.

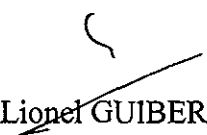
Fait à Paris, le 19 juillet 2020

Les Commissaires aux Comptes

ADD EQUATION

SOCIÉTÉ LIONEL GUIBERT


Représentée par Jean-Patrick FORTLACROIX


Représentée par Lionel GUIBERT

DUO SERVICES
(GROUPE DUO SERVICES)

-:-:-:-

ANNEXE AU RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES CONSOLIDÉS
DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

-:-:-:-

**RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE
GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES CONSOLIDÉS**

Il appartient à la Direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la Société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la Société ou de cesser son activité.

**RESPONSABILITÉS DES COMMISSAIRES AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES
COMPTES CONSOLIDÉS**

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'Article L 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit, afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la Société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Françoise CALLIER
Expert-comptable
Certifiée IFRS

60, rue de Strasbourg
92400 COURBEVOIE
Tel & fax : 01.43.34.26.24
Mobile : 06.62.05.26.24
Email : francoise@callier.eu

DUO Services

36, rue Brunel

75017 PARIS

ETATS FINANCIERS
CONSOLIDÉS
AU 31 DECEMBRE 2019

SOCIÉTÉ LIONEL GUIBERT

Commissaire aux Comptes

SARL au capital de €1.000.000

80, rue Blanche - 75009 PARIS

Tél : 01.55.31.77.77

R.C.S. PARIS 330 481 656

Doubles annexés au rapport
nombre de pages annexées :
le Commissaire aux Comptes

18

Sommaire

Compte de résultat consolidé	3
Bilan consolidé	4
Tableau des flux de trésorerie	5
Tableau de variation de capitaux propres consolidés	6
Notes annexes aux états financiers consolidés	7
1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice	7
2. Principales méthodes comptables - Déclaration de conformité.....	7
3. Regroupements d'entreprises	11
4. Chiffre d'affaires	11
5. Autres produits d'exploitation.....	12
6. Achats consommés.....	12
7. Charges de personnel.....	12
8. Dotations aux amortissements et aux provisions.....	12
9. Résultat financier.....	13
10. Résultat exceptionnel	13
11. Impôt sur les bénéfices et impôt différé	13
12. Immobilisations incorporelles	14
13. Immobilisations corporelles	15
14. Immobilisations financières	15
15. Stocks	15
16. Clients et comptes rattachés	15
17. Autres créances et comptes de régularisation.....	16
18. Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	16
19. Capitaux propres	16
20. Provisions	16
21. Emprunts et dettes financières.....	17
22. Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales.....	17
23. Autres dettes et comptes de régularisation	17
24. Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants	17
25. Transactions avec les parties liées.....	17
26. Honoraires des Commissaires aux Comptes	17
27. Engagements hors bilan	18
28. Evénements postérieurs à la clôture	18
29. Sociétés consolidées.....	18

Compte de résultat consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
		2019	2018
Chiffre d'affaires	4	53 729	52 208
Achats consommés	6	(11 284)	(14 908)
Marge brute		42 445	37 300
Autres produits d'exploitation	5	8 022	11 065
Autres charges d'exploitation		(20 726)	(21 527)
Charges de personnel	7	(13 899)	(11 624)
Impôts et taxes		(917)	(833)
Dotations aux amortissements et provisions	8	(12 549)	(10 784)
Résultat d'exploitation		2 376	3 597
Produits financiers		45	89
Charges financières		(466)	(276)
Résultat financier	9	(421)	(187)
Résultat courant		1 955	3 410
Produits exceptionnels		273	253
Charges exceptionnelles		(441)	(352)
Résultat exceptionnel	10	(169)	(99)
Résultat avant impôt		1 786	3 311
Produit (charge) d'impôt sur le résultat	11	(369)	(533)
Résultat net des entreprises intégrées		1 417	2 778
Amortissement de l'écart d'acquisition		-	-
Résultat net consolidé		1 417	2 778
Dont :			
Résultat net - part du Groupe		1 412	2 770
Résultat net - part des minoritaires		6	8
Résultat par action (en euros)		61,07	119,69
Résultat dilué par action (en euros)		61,07	119,69

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilan consolidé

(en milliers d'euros)	Notes	Exercice clos le 31 décembre	
ACTIF		2019	2018
Ecart d'acquisition			-
Immobilisations incorporelles	12		1 815
Immobilisations corporelles	13		36 150
Immobilisations financières	14		572
Actif immobilisé			38 536
Stocks et encours	15		9 473
Créances clients	16		13 906
Autres créances et comptes de régularisation	17		2 326
Impôt différé			-
Valeurs mobilières de placement	18		8 636
Disponibilités	18		4 383
Actif circulant			38 724
TOTAL DES ACTIFS			77 261
PASSIF		2019	2018
Capitaux propres			
Capital	19		23 210
Primes			-
Réserves			7 583
Résultat part du groupe			2 770
Total des capitaux propres part groupe			33 564
Intérêts minoritaires			48
Total des capitaux propres			33 611
Provisions pour risques et charges	20		2 178
Dettes			
Emprunts et dettes financières	21		30 252
Fournisseurs	22		6 004
Dettes fiscales et sociales	22		4 036
Dettes sur immobilisations	22		191
Autres dettes et comptes de régularisation	23		988
Total des dettes			41 471
TOTAL DES PASSIFS ET CAPITAUX PROPRES			77 261

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)

Exercice clos le 31 décembre

	Notes	2019	2018
Flux de trésorerie liés à l'activité			
Résultat net des sociétés intégrées			2 778
Elimination des charges et produits sans incidence sur la trésorerie ou non liés à l'activité :			
- Amortissements et provisions			8 579
- Variation des impôts différés	11	(165)	(165)
- (Plus)/moins-values de cession			425
Marge brute d'autofinancement des sociétés intégrées		11 617	11 617
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'activité			
- Stocks et encours			(1 921)
- Clients et comptes rattachés			(905)
- Autres créances			(489)
- Fournisseurs et comptes rattachés			361
- Autres dettes			639
Flux net de trésorerie généré par l'activité		9 301	9 301
Flux de trésorerie provenant des activités d'investissement			
Acquisition d'immobilisations corporelles & incorporelles		(12 446)	(12 446)
Produits de cession d'immobilisations corporelles		86	86
Produits de cession d'immobilisations financières		-	-
Variation des placements long terme		(146)	(146)
Trésorerie nette provenant des activités d'investissement		(12 507)	(12 507)
Flux de trésorerie provenant des activités de financement			
Souscription d'emprunts	21	13 779	13 779
Remboursement d'emprunts	21	(8 990)	(8 990)
Acquisition d'actions propres		-	-
Dividendes versés par la société mère		(418)	(418)
Dividendes versés aux minoritaires		(4)	(4)
Variation nette des autres dettes financières	21	299	299
Trésorerie nette provenant des activités de financement		4 666	4 666
Augmentation (diminution) nette de la trésorerie		1 461	1 461
Trésorerie et équivalents de trésorerie à l'ouverture		11 536	11 536
Trésorerie et équivalents de trésorerie à la clôture		12 997	12 997
Trésorerie et équivalents de trésorerie	18	13 020	13 020
Découverts bancaires	21	(22)	(22)
		12 998	12 998

Tableau de variation des capitaux propres consolidés

<i>(en milliers d'euros)</i>	Capital	Réserves consolidées	Résultat de l'exercice	Total des capitaux propres (part groupe)	Intérêts minoritaires	Total des capitaux propres
Au 1er janvier 2018	23 210	5 161	2 840	31 211	44	31 255
Affectation du résultat	-	2 840	(2 840)	-	-	-
Dividendes versés	-	(418)	-	(418)	(4)	(422)
Résultat de l'exercice 2018	-	-	2 770	2 770	8	2 778
Au 31 décembre 2018	23 210	7 583	2 770	33 563	48	33 611
Affectation du résultat	-	2 770	(2 770)	-	-	-
Dividendes versés	-	-	-	-	(1)	(1)
Résultat de l'exercice 2019	-	-	1 412	1 412	6	1 417
Au 31 décembre 2019	23 210	10 353	1 412	34 975	53	35 028

Notes annexes aux états financiers consolidés

1. Informations générales et faits significatifs de l'exercice

L'activité du Groupe s'exerce dans la fabrication, la vente et la location d'échafaudages multidirectionnels et d'une gamme d'étalement complète.

Lors de son Assemblée Générale du 25 mars 2019, les actionnaires de la société DUO SERVICES ont confirmé leur accord pour la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions à ses dirigeants et certains salariés, ainsi qu'à ceux des filiales de DUO SERVICES. Les caractéristiques de ce plan sont détaillées dans la note 2.15 Plan d'attribution gratuite d'actions.

Le Groupe comprend DUO SERVICES SAS et ses filiales (« le Groupe » ou « DUO SERVICES »). Les états financiers consolidés couvrent la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019 et comprennent les comptes de cette société et de ses filiales sur une période de 12 mois. Ils ont été arrêtés par le Président le 12 juin 2020.

2. Principales méthodes comptables - Déclaration de conformité

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 ont été établis en conformité avec le règlement 99-02 du 29 avril 1999 du Comité de la Réglementation Comptable, modifié par le règlement 2004-03 suite à la transposition de la directive 2001/65 du 27 septembre 2001, par le règlement 2004-14 du 23 novembre 2004 et le règlement 2005-10 du 3 novembre 2005, afférent à l'actualisation du règlement n° 99-02 relatif aux comptes consolidés des sociétés commerciales et entreprises publiques.

2.1. Préparation des états financiers

Les états financiers sont présentés en milliers d'euros. Ils sont préparés sur la base du coût historique.

Les états financiers consolidés au 31 décembre 2019 sont établis suivant les principes et méthodes comptables décrits ci-dessous. Les états financiers consolidés respectent les principes comptables de continuité d'exploitation, d'indépendance des exercices et de prudence.

2.2. Principes de consolidation

Filiales et entreprises associées

Les filiales sont des entités contrôlées par le Groupe. Le contrôle existe lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger directement ou indirectement les politiques financière et opérationnelle de l'entité afin d'obtenir des avantages de ses activités.

Pour apprécier le contrôle, les droits de vote exerçables, actuellement ou potentiellement, sont pris en considération.

Les états financiers des filiales sont inclus dans les états financiers consolidés à partir de la date à laquelle le contrôle est obtenu jusqu'à la date à laquelle le contrôle cesse.

Transactions intra-groupe

Les soldes bilantiels, les produits et les charges résultant des transactions intra-groupe sont éliminés lors de la préparation des états financiers consolidés.

Transactions en monnaie étrangère

Les transactions en monnaie étrangère sont enregistrées en appliquant le cours de change en vigueur à la date de transaction.

Les actifs et passifs monétaires libellés en monnaie étrangère à la date de clôture sont convertis en euros en utilisant le cours de change à cette date. Les écarts de change résultant du règlement des transactions en monnaie étrangère et de la conversion au cours de clôture des actifs et passifs non monétaires en monnaie étrangère sont comptabilisés en produits ou en charges. Les actifs et passifs non monétaires libellés en monnaie étrangère, qui sont évalués au coût historique, sont convertis en utilisant le cours de change à la date de transaction.

2.3. Traitement des acquisitions

Lors de l'entrée d'une société dans le périmètre de consolidation, les actifs et passifs sont évalués à leur juste valeur.

L'écart résiduel entre le prix d'acquisition des titres, augmenté des frais d'acquisition, et la quote-part de capitaux propres réévalués constitue l'écart d'acquisition, qui est amorti sur 3 ans.

Les écarts d'acquisition font l'objet d'un test de dépréciation en cas d'indice de perte de valeur. S'il apparaît que la valeur d'utilité d'une filiale est inférieure à la valeur nette comptable des actifs immobilisés (y compris les écarts d'acquisition) qui lui sont rattachés, une dépréciation est constatée pour le montant de cette différence. La valeur d'utilité est notamment appréciée à partir de la valorisation de sociétés et de transactions comparables.

Conformément au § 2110 du Règl. 99-02, l'évaluation des actifs et passifs à leur juste valeur peut être modifiée avant la fin de la première année suivant celle de l'acquisition, lorsque surviennent de nouveaux éléments qui permettent de mieux apprécier les valeurs d'entrée.

Les écarts d'évaluation constitués par des plus-values latentes sur le matériel donné en location sont amortis sur 3 ans.

2.4. Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles comprennent essentiellement :

- des fonds commerciaux qui ne sont pas amortis, mais qui font l'objet d'une dépréciation lorsque leur valeur actuelle est inférieure à leur valeur nette comptable.
- des logiciels amortis sur 3 ans.

Les frais de recherche et développement liés à l'activité du Groupe sont comptabilisés en charges.

2.5. Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition et n'ont subi aucune réévaluation.

Aucun composant n'a été relevé au sein des sociétés composant le périmètre de consolidation.

Conformément au décret du 30 décembre 2005, les amortissements sont calculés selon la durée d'usage des différentes catégories d'immobilisations, dont les principales sont les suivantes :

- | | |
|--------------------------------------|------------|
| • Aménagements de terrains | 12 ans |
| • Constructions légères | 20 ans |
| • Constructions autres | 30 ans |
| • Agencements de constructions | 12 ans |
| • Matériels et outillages | 6 à 10 ans |
| • Matériel de transport | 5 ans |
| • Matériel de manutention | 5 ans |
| • Matériel informatique et de bureau | 5 ans |
| • Mobilier de bureau | 12 ans |

La valeur résiduelle est prise en compte, le cas échéant, dès lors qu'elle est significative.

Un contrat de location-financement est un contrat qui a pour effet de transférer au preneur l'essentiel des avantages et des risques inhérents à la propriété du bien, que la propriété soit ou non transférée à la fin du contrat. Les contrats qui ne répondent pas à cette définition constituent des contrats de location simple.

Le Groupe a choisi de comptabiliser en consolidation les contrats de location-financement selon la méthode préférentielle prévue par le Règlement 99-02 à savoir :

- au bilan sous forme d'une immobilisation corporelle et d'un emprunt correspondant ;
- au compte de résultat, sous forme d'une dotation aux amortissements et d'une charge financière.

2.6. Immobilisations financières

Les titres de participation de sociétés non consolidées sont évalués au coût historique. Les autres immobilisations financières sont évaluées à leur coût d'acquisition.

Une provision pour dépréciation est constatée, le cas échéant, en cas de diminution de la valeur d'usage.

2.7. Stocks

Les stocks de marchandises, matières premières et emballages sont évalués suivant la méthode du dernier prix d'achat connu.

La valeur brute des marchandises, des matières premières et des emballages comprend essentiellement le prix d'achat hors taxe et les frais accessoires d'achat engagés jusqu'à l'entrée en stock (transport).

Les produits fabriqués sont valorisés au coût standard ou au prix moyen pondéré usine majoré d'un coefficient de frais indirects de production incluant les coûts de fabrication, de la logistique et de la maintenance.

Les intérêts sont exclus de la valorisation des stocks.

Lorsque la valeur actuelle devient inférieure à la valeur d'entrée, une provision pour dépréciation est constatée.

2.8. Créances clients et autres créances

Les créances clients et autres créances sont enregistrées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée si la valeur d'inventaire, qui tient compte de risque de non recouvrement, devient inférieure. Les provisions pour dépréciation constatées sont individualisées et ne résultent pas d'une estimation globale.

2.9. Valeurs mobilières de placement et disponibilités

La trésorerie et les équivalents de trésorerie comprennent les dépôts à vue, ainsi que les placements très liquides dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif et avec une échéance à court terme.

Les valeurs mobilières de placement incluent les actions propres rachetées dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions.

2.10. Provisions

Une provision est comptabilisée au bilan lorsque le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite résultant d'un événement passé, qu'elle peut être estimée de façon fiable et lorsqu'il est probable qu'une sortie de ressources représentatives d'avantages économiques sera nécessaire pour éteindre l'obligation.

Provisions pour litiges et contentieux

Les provisions pour litiges et contentieux comprennent les coûts estimés au titre des risques, litiges, contentieux et réclamations de la part de tiers.

Ces provisions incluent également les charges relatives aux contentieux de nature sociale et fiscale. Le montant des redressements notifiés (ou en cours de notification) par l'administration ne fait pas l'objet d'une provision s'il est estimé que les points notifiés ne sont pas fondés ou s'il existe une probabilité satisfaisante de faire valoir le bien-fondé de la position du Groupe dans le contentieux en cours l'opposant à l'Administration Fiscale.

La part des redressements non contestés est enregistrée en dettes dès que le montant est connu.

Les provisions sont rapportées au résultat quand les raisons qui les ont motivées ont cessé d'exister.

Provision pour engagements de retraite

La provision pour les engagements de retraite est constatée dans les comptes consolidés et fait l'objet d'un ajustement annuel.

Cette provision retient les critères suivants : l'âge, l'ancienneté à la date de la clôture de l'exercice et la probabilité d'ancienneté à l'âge de la retraite, les droits acquis résultant de la convention collective calculés sur la base du salaire mensuel moyen.

Le calcul est effectué sur la base du départ volontaire du salarié.

Au 31 décembre 2019, les paramètres retenus sont les suivants :

- âge de départ en retraite : 62 ou 65 ans
- taux d'actualisation : 0,8%
- taux de revalorisation des salaires : 1%
- taux de rotation du personnel : 2%
- table de mortalité : TV 88/90
- taux de charges sociales : entre 28.05% et 51.03% selon la catégorie (cadres, employés et ouvriers)
- conventions collectives appliquées : métallurgie – BTP – commerce, location et réparation de matériels BTP

2.11. Impôt sur le résultat

L'impôt sur le résultat comprend la charge (ou le produit) d'impôt exigible et la charge (ou produit) d'impôt différé. L'impôt est comptabilisé en résultat.

L'impôt exigible est le montant estimé de l'impôt dû au titre du bénéfice imposable d'une période, déterminé en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasiment adoptés à la date de clôture, et tout ajustement du montant de l'impôt exigible au titre des périodes précédentes.

L'impôt différé est déterminé selon la méthode du report variable pour toutes les différences temporelles entre la valeur comptable des actifs et passifs et leurs bases fiscales. L'écart d'acquisition non déductible fiscalement, ne donne pas lieu à la constatation d'impôt différé. L'évaluation des actifs et passifs d'impôt différé repose sur les hypothèses retenues par le Groupe pour recouvrer la valeur comptable des actifs et passifs, en utilisant les taux d'impôt qui ont été adoptés ou quasi adoptés à la date de clôture.

Un actif d'impôt différé n'est comptabilisé que dans la mesure où il est probable que le Groupe disposera de bénéfices futurs imposables sur lesquels cet actif pourra être imputé. Les actifs d'impôt différé sont réduits dans la mesure où il devient improbable qu'un bénéfice imposable suffisant sera disponible.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il existe un droit de compenser les actifs et passifs d'impôt exigible et lorsqu'ils concernent des impôts sur le résultat prélevés par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de régler les actifs et passifs d'impôt exigible sur la base de leur montant net.

2.12. Distinction entre résultat exceptionnel et résultat courant

Le résultat courant est celui provenant des activités dans lesquelles l'entreprise est engagée dans le cadre de ses affaires ainsi que les activités annexes qu'elle assume à titre accessoire ou dans le prolongement de ses activités normales.

Le résultat exceptionnel comprend les événements ou opérations inhabituels distincts de l'activité et qui ne sont pas censés se reproduire de manière fréquente et régulière.

2.13. Résultats par action

Le Groupe présente un résultat par action de base et dilué par ses actions ordinaires.

Le résultat par action de base est calculé en divisant le résultat attribuable aux porteurs d'actions ordinaires de la Société par le nombre d'actions ordinaires en circulation au cours de la période.

Il n'existe pas d'instruments de capitaux propres conduisant à diluer le résultat par action.

2.14. Opérations en devises

Les dettes, créances et disponibilités en devises figurant au bilan pour leur contre-valeur en euros au cours de clôture de l'exercice. La différence résultant de la conversion des dettes et créances en devises au cours de clôture de l'exercice figure en résultat.

L'application du règlement ANC 2015-05 du 2 juillet 2015 relatif aux instruments financiers à terme et aux opérations de couverture a conduit à modifier la comptabilisation des pertes et gains de change sur les opérations de nature commerciale dans des comptes spécifiques classés, respectivement, dans les autres charges d'exploitation et autres produits d'exploitation.

2.15. Plan d'attribution gratuite d'actions

Lors de son Assemblée Générale du 25 mars 2019, les actionnaires de la société DUO SERVICES ont confirmé leur accord pour la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions à ses dirigeants et certains salariés, ainsi qu'à ceux des filiales de DUO SERVICES.

Le plan prévoit une durée d'acquisition répartie sur 3 périodes annuelles successives, assortie de conditions de présence effective et de l'atteinte d'une performance collective. La durée peut être exceptionnellement prorogée d'un an par un mécanisme de rattrapage dans l'hypothèse où la condition de performance ne serait pas atteinte au titre de l'une des périodes d'acquisition.

Le plafond d'actions pouvant être attribuées gratuitement, aux termes de cette assemblée générale, est de 1 700 actions. L'attribution porte sur des actions existantes préalablement rachetées par la société.

Une provision a été comptabilisée sur la base d'hypothèses de présence et de coûts estimés d'acquisition passés ou futurs des titres à racheter. Cette provision a été étalée sur 3 périodes et ramenée à la durée des services rendus par les attributaires à la clôture de l'exercice.

Aucune action n'a été attribuée au cours de l'exercice 2019. La livraison du premier tiers qui aurait dû faire l'objet d'acquisitions potentielles à la date du 31 mai 2020 a été reportée jusqu'à la limite du 30 septembre 2020, en raison des retards pris dans l'établissement des comptes liés à la crise sanitaire.

3. Regroupements d'entreprises

En 2018, la société MATTEC avait fait l'objet d'une fusion-absorption par la société LVTEC au 1^{er} janvier 2018. S'agissant d'une restructuration interne au Groupe, le mali de fusion avait été affecté au fonds commercial de la société LVTEC et avait été éliminé dans les comptes consolidés.

En 2019, ce mali de fusion a été reclassé dans les immobilisations corporelles et a donné lieu à un amortissement sur une durée variant de 4 à 8 ans. Ce mali, ainsi que la dotation aux amortissements correspondante, font l'objet d'une élimination dans les comptes consolidés.

4. Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires par activité et par zone géographique se ventile ainsi :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Pôle Equipements		
RETOFUB	11 785	13 193
Pôle Services		
LVTEC	31 994	29 461
ADRIATEC	9 937	9 523
<i>Sous-total</i>	41 931	38 983
Duo Services	14	32
Chiffre d'affaires	53 729	52 208

5. Autres produits d'exploitation

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Production immobilisée		9 001
Production stockée		100
Subvention d'exploitation		14
Reprises de provisions pour risques et charges		114
Reprises de provisions pour dépréciation		1 669
Transferts de charges		159
Autres produits		9
Autres produits d'exploitation	11 822	11 065

La production immobilisée résulte essentiellement des ventes de matériel, fabriqué par RETOTUB, aux deux autres sociétés du Groupe, LVTEC et ADRIATEC, qui louent le matériel.

6. Achats consommés

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Achats de matières premières	5 992	8 112
Variation de stock de matières premières	(429)	(386)
Achats de marchandises	5 854	5 905
Variation de stock de marchandises	267	1 277
Achats consommés	11 284	14 908

7. Charges de personnel

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Salaires et appointements	20 061	8 194
Charges sociales	5 837	3 384
Participation des salariés	2	45
Charges de personnel	13 899	11 624

L'effectif moyen par catégorie se ventile ainsi :

	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Cadres	60	52
Employés	49	53
Ouvriers	114	103
Total	223	208

8. Dotations aux amortissements et aux provisions

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Dotations aux amortissements	10 118	8 690
Dotations aux provisions pour risques et charges	1 449	144
Dotations aux provisions pour dépréciation de créances et stocks	981	1 951
Dotations aux amortissements et provisions	12 549	10 784

9. Résultat financier

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Autres produits financiers		89
Intérêts d'emprunts		(261)
Autres charges financières		(14)
Dépréciation d'actifs financiers		-
Résultat financier	(421)	(187)

10. Résultat exceptionnel

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Produits exceptionnels sur opérations de gestion ...	49	28
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion .	(293)	(274)
Produits de cession d'immobilisations	224	86
Valeur nette comptable des immobilisations cédées .	(99)	(82)
Reprises (dotations) nettes aux provisions	(50)	140
Reprise de subventions		4
Résultat exceptionnel	(169)	(99)

11. Impôt sur les bénéfices et impôt différé

11.1. Charge d'impôt

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Impôt courant	(739)	(698)
Impôt différé	370	165
Produit (Charge) d'impôt courant et différé	(369)	(533)

11.2. Actifs et passifs d'impôts différés

Les actifs et passifs d'impôts différés sont calculés au taux de 28%.

La variation des impôts différés nets au bilan se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
A l'ouverture	(1 628)	(1 793)
Autre produit (charge) d'impôt différé	370	165
A la clôture	(1 258)	(1 628)

Les actifs et passifs d'impôts différés proviennent des postes suivants :

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Différences temporaires	9	20
Provision pour retraite	133	119
Amortissements dérogatoires	(1 284)	(1 426)
Immobilisations corporelles	(117)	(342)
Impôt différé actif (passif) net	(1 258)	(1 628)

11.3. Analyse du taux effectif d'impôt

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
		2018
Résultat avant impôt et amort. écart d'acquisition		3 311
Taux d'impôt		28,00%
Impôt théorique		(927)
Crédit d'impôt compétitivité emploi		72
Crédit d'impôt mécénat et apprentissage		10
Différences permanentes		(15)
Déficit utilisé non activé antérieurement		77
Déficit de l'exercice non activé		-
Suramortissement		289
Différences de taux d'impôt et autres		(39)
Impôt comptabilisé		(533)

Le périmètre d'intégration fiscale comprenant les 3 sociétés françaises a été constitué le 1^{er} janvier 2014 et reconduit tacitement à compter du 1^{er} janvier 2019.

12. Immobilisations incorporelles

La valeur brute et les amortissements des immobilisations incorporelles sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Fonds commercial	Logiciels	Autres immobilisations incorporelles	Total immobilisations incorporelles
Valeurs brutes au 1er janvier 2018	1 777	377	20	2 174
Acquisitions	-	20	-	20
Cessions	-	(0)	-	(0)
Reclassements	-	(13)	13	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2018	1 777	383	33	2 194
Acquisitions	-	118	-	118
Cessions	-	-	-	-
Reclassements	-	(34)	34	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	1 777	467	67	2 312
Amortissements au 1er janvier 2018	-	(335)	(20)	(355)
Dotations aux amortissements	-	(22)	(2)	(24)
Diminution des amortissements	-	0	-	0
Reclassements	-	11	(11)	-
Amortissements au 31 décembre 2018	-	(346)	(33)	(379)
Dotations aux amortissements	-	(37)	4	(33)
Diminution des amortissements	-	-	-	-
Reclassements	-	33	(33)	-
Amortissements au 31 décembre 2019	-	(350)	(62)	(412)
Valeurs nettes au 1er janvier 2018	1 777	42	-	1 819
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	1 777	38	1	1 815
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	1 777	117	6	1 900

13. Immobilisations corporelles

La valeur brute et les amortissements sont détaillés dans le tableau suivant :

(en milliers d'euros)	Constructions & aménage- terrains	Instal. matériel & outillage	Instal. matériel & outillage en crédit-bail	Autres immo. corporelles	Autres immo. Corporelles en crédit-bail	Avances sur immo. corporelles	Total immobilisation s corporelles
Valeurs brutes au 1er janvier 2018	3 184	61 979	10 157	3 216	-	175	78 711
Acquisitions	870	10 425	-	699	-	85	12 080
Cessions	(7)	(2 733)	(1 100)	(293)	-	-	(4 133)
Reclassements	(30)	(133)	(117)	257	117	(93)	-
Valeurs brutes au 31 décembre 2018 ...	4 017	69 537	8 941	3 879	117	167	86 658
Acquisitions	319	8 932	(10)	584	-	7	9 831
Cessions	-	(3 195)	-	(230)	-	-	(3 426)
Reclassements	(26)	143	(117)	18	117	(135)	(0)
Valeurs brutes au 31 décembre 2019	4 310	75 417	8 813	4 250	234	40	93 064
Amortissements au 1er janvier 2018 ...	(1 877)	(32 608)	(8 845)	(2 136)	-	-	(45 466)
Dotations aux amortissements	(141)	(7 593)	(495)	(413)	(23)	-	(8 665)
Diminution des amortissements	3	2 295	1 100	224	-	-	3 622
Reclassements	(148)	240	78	(92)	(78)	-	0
Amortissements au 31 décembre 2018 .	(2 163)	(37 666)	(8 163)	(2 416)	(101)	-	(50 509)
Dotations aux amortissements	(199)	(9 150)	(209)	(520)	(4)	-	(10 080)
Diminution des amortissements	-	2 317	-	183	-	-	2 500
Reclassements	-	(77)	101	77	(101)	-	0
Amortissements au 31 décembre 2019..	(2 362)	(44 575)	(8 270)	(2 676)	(207)	-	(58 089)
Valeurs nettes au 1er janvier 2018	1 307	29 371	1 312	1 080	-	175	33 245
Valeurs nettes au 31 décembre 2018	1 855	31 871	778	1 463	15	167	36 149
Valeurs nettes au 31 décembre 2019	1 948	30 842	543	1 574	27	40	34 975

14. Immobilisations financières

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Titres immobilisés	-	-
Autres immobilisations financières	590	572
Immobilisations financières nettes	590	572

Les autres immobilisations financières sont composées essentiellement de dépôts et cautionnements.

15. Stocks

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Matières premières	2 607	2 178
Encours et produits finis	2 615	2 521
Marchandises	4 851	5 219
Provision pour dépréciation	(458)	(445)
Stocks nets	9 615	9 473

16. Clients et comptes rattachés

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Clients et comptes rattachés	15 766	15 455
Provision pour dépréciation	(1 425)	(1 550)
Créances clients nettes	14 341	13 906

17. Autres créances et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Fournisseurs - Avances et acomptes	140	140
Créances fiscales	1 569	1 569
Charges constatées d'avance	272	272
Autres créances d'exploitation	346	346
Autres créances et comptes de régularisation ..	2 209	2 326

L'ensemble des créances clients et des autres créances ont une échéance inférieure à un an.

18. Trésorerie et équivalents de trésorerie

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Actions propres	711	-
Provision pour dépréciation des actions propres	(198)	-
Sous-total	513	-
Valeurs mobilières de placement	8 636	8 636
Disponibilités	4 383	4 383
Trésorerie et équivalents de trésorerie	13 453	13 020

Les valeurs mobilières de placement sont composées de comptes à terme à échéance de 3 à 24 mois, à l'exception des actions propres pour un montant de 711 milliers d'euros rachetées en vue de leur attribution dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions. Ces actions propres font l'objet d'une provision à hauteur de leur coût d'acquisition, dont la partie correspondant aux services rendus figure dans les provisions pour risques et charges pour un montant de 513 milliers d'euros (voir note 20).

Les disponibilités sont composées exclusivement de comptes bancaires.

19. Capitaux propres

Le capital social est composé de 23 210 actions ayant une valeur nominale de 1000 euro.

20. Provisions

(en milliers d'euros)	Provisions pour risques et charges	Provisions pour retraite	Provision pour attribution gratuite d'actions	Impôts différés	Total des provisions
Au 1er janvier 2018	240	420	-	1 793	2 453
Dotations	65	39	-	-	104
Reprises utilisées	(180)	24	-	(165)	(320)
Reprises non utilisées	-	(59)	-	-	(59)
Au 31 décembre 2018	125	425	-	1 628	2 178
Dotations	780	92	627	-	1 499
Reprises utilisées	(45)	-	-	(370)	(415)
Reprises non utilisées	-	(41)	-	-	(41)
Au 31 décembre 2019	860	476	627	1 258	3 221

La provision pour attribution gratuite d'actions couvre le coût estimé de l'attribution de 3 années étalé sur 3 ans et ramené aux services rendus des attributaires à la clôture de l'exercice, soit 9 mois en 2019, représentant un montant de 513 milliers d'euros. Elle a été calculée à partir de l'estimation de la valeur d'acquisition des titres sur l'ensemble des périodes d'acquisition, à laquelle s'ajoute la contribution patronale associée pour un montant de 114 milliers d'euros.

21. Emprunts et dettes financières

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	29 858	29 858
Dettes de crédit-bail	65	65
Découverts bancaires	22	22
Intérêts courus	14	14
Compte-courant personnes physiques	292	292
Dettes financières	30 252	30 252

La variation des dettes financières au cours de l'exercice évolue comme suit :

(en milliers d'euros)	2018	Souscription	Rembours.	Variation nette	2019
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	29 858	7 000	(9 463)	-	27 395
Dettes de crédit-bail	65	-	(62)	-	3
Découverts bancaires	22	-	-	1	23
Intérêts courus	14	-	-	4	18
Compte-courant personnes physiques	292	-	-	(292)	-
Dettes financières	30 252	7 000	(9 525)	(288)	27 439

La ventilation des dettes financières se présente ainsi :

(en milliers d'euros)	31 décembre 2019			
	Total	< 1 an	de 1 à 5 ans	> 5 ans
Emprunts auprès des établissements de crédit ...	27 395	9 107	17 838	450
Comptes courants d'associés	3	3	-	-
Découverts bancaires	23	23	-	-
Intérêts courus	18	18	-	-
Dettes financières	27 439	9 151	17 838	450

22. Dettes fournisseurs et dettes fiscales et sociales

L'ensemble des dettes fournisseurs a une échéance inférieure à un an.

23. Autres dettes et comptes de régularisation

(en milliers d'euros)	Exercice clos le 31 décembre	
	2019	2018
Clients créditeurs	906	483
Autres dettes d'exploitation	343	322
Produits constatés d'avance	166	183
Autres dettes et comptes de régularisation	1 415	988

24. Montant des rémunérations, engagements et avances aux dirigeants

La rémunération des organes de direction n'est pas fournie car cela conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.

Il n'y a aucun engagement ni avance aux dirigeants.

25. Transactions avec les parties liées

Il n'existe pas de transactions significatives avec les parties liées.

26. Honoraires des Commissaires aux Comptes

Les honoraires des Commissaires aux Comptes se sont élevés à 84 milliers d'euros.

27. Engagements hors bilan

Une convention conclue avec les attributaires d'actions qui leur sont attribuées gratuitement prévoit une promesse réciproque de vente et d'achat selon des modalités de fixation du prix identiques à celles des attributions d'actions. La promesse de vente engage les bénéficiaires dès la perte de qualité de salarié ou de mandataire social et à compter du 1^{er} juin 2024 sans aucun motif particulier. La promesse d'achat engage l'entreprise, de manière subsidiaire, à compter du 1^{er} juin 2024.

28. Evénements postérieurs à la clôture

La crise sanitaire liée au Covid-19 et la promulgation de l'état d'urgence sanitaire par la loi n 2020-290 du 23 mars 2020 constituent un événement postérieur au 31 décembre 2019 qui n'a pas donné lieu à un ajustement des comptes annuels des différentes sociétés composant le périmètre de consolidation au 31 décembre 2019. Les actifs et passifs, les charges et produits mentionnés respectivement au bilan et au compte de résultat au 31 décembre 2019 sont comptabilisés et évalués sans tenir compte de cet événement et de ses conséquences.

Le Groupe a mis en action un plan de continuité de l'activité en utilisant, notamment, les mesures suivantes :

- mise en place d'un programme de réduction des coûts afin de sécuriser les résultats et la trésorerie ;
- recours à l'activité partielle pour une partie du personnel du groupe ;
- obtention de prêts garantis par l'État dans les filiales ;
- conclusion d'accords avec des bailleurs pour un report ou une réduction temporaire de loyers.

Eu égard à ces mesures et à la situation du Groupe à la date de l'arrêté des comptes le 12 juin 2020, la Direction Générale estime que la crise sanitaire et économique COVID 19, et en dépit de ses impacts sur l'activité et ses performances, ne remettra pas en cause la poursuite de son exploitation.

Il n'existe aucun autre événement postérieur à la clôture susceptible d'avoir un effet significatif sur la situation financière du Groupe.

29. Sociétés consolidées

Le tableau ci-dessous récapitule l'ensemble des sociétés comprises dans le périmètre de consolidation.

La société consolidante est la société DUO SERVICES SAS.

Toutes les sociétés sont consolidées par intégration globale.

Société	Adresse	% intérêt	N° Siren
DUO SERVICES	36, rue Brunel 75017 PARIS	100%	529 062 671
LVTEC	36, rue Brunel 75017 PARIS	100%	344 660 659
RETOTUB	Avenue du 19 mars 1962 18100 VIERZON	100%	429 329 014
ADRIATEC	1480 Tubize - Belgique	99,5%	